

ANNEXES

Chiffres relatifs aux dossiers traités par le Comité permanent P
du 1^{er} janvier 1996 au 28 mai 2004

1. PLAINTES

Année ⁱ Jaar	Ouverts Open	En cours Lopend	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
1996	270	9	153	58	13	2	20	15	0	0	0
1997	380	13		204	92	7	26	37	1	0	0
1998	464	9			221	141	56	32	3	2	0
1999	484	16				232	204	26	3	3	0
2000	873	94					388	342	41	5	3
2001	1291	268						660	304	46	9
2002	1687	335							890	438	20
2003	2065	471								1263	330
2004	864	465									396

2. DOSSIERS JUDICIAIRES DU SERVICE D'ENQUETES

Année Jaar	Ouverts Open	En cours Lopend	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
1996	268	45	78	83	19	17	8	9	6	0	0
1997	257	27		75	85	32	12	11	10	3	1
1998	319	45			91	114	33	16	14	5	1
1999	359	60				94	120	44	28	11	0
2000	370	73					91	131	52	19	2
2001	529	131						144	189	60	4
2002	543	208							153	171	9
2003	563	410								122	30
2004	215	205									10

ⁱ Les tableaux se lisent de la manière suivante :

- *Année* : l'année de référence
- *Ouverts* : total des dossiers ouverts au courant de l'année
- *En cours* : nombre de dossiers n'ayant pas reçu de décision définitive
- *Année X* : parmi les dossiers ouverts pendant l'année de référence, nombre de dossiers clôturés pendant l'année X

Par exemple, dans le tableau ci-dessus relatif aux plaintes, la ligne 1999 nous apprend qu'en cette année 484 dossiers de plaintes ont été ouverts. Parmi ceux-ci, 16 sont toujours à l'étude. De ces 484 dossiers, 232 ont été clôturés la même année, 204 l'année suivante, 26 en 2001, 3 en 2002, 3 en 2003 et aucun en 2004.

Il est également possible de calculer le nombre de dossiers clôturés au cours d'une année en additionnant les valeurs de la colonne relative à cette année. Ainsi 382 dossiers ont reçu une décision définitive en 1999 (2 dossiers de 1996, 7 de 1997, 141 de 1998 et 232 de 1999). Il faut toutefois garder à l'esprit que l'examen de certains dossiers peut s'étaler sur plusieurs années civiles et que l'année de clôture n'est pas nécessairement celle pendant laquelle la charge de travail consacrée à ce dossier a été la plus importante.

3. DOSSIERS RELATIFS A L'ARTICLE 26ⁱ

Année Jaar	Ouverts Open	En cours Lopend	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
			1996	349	131	119	91	4	0	0	0
1997	439	195		141	84	8	4	4	0	0	0
1998	473	311			111	34	14	3	0	0	0
1999	379	249				73	43	6	3	0	0
2000	344	259					73	8	3	0	0
2001	404	381						9	14	0	0
2002	502	469							25	5	3
2003	692	659								22	11
2004	277	257									19

4. DOSSIERSⁱⁱⁱ RELATIFS A L'ARTICLE 14^{iv}

Année Jaar	Ouverts Open	En cours Lopend
1996	32	0
1997	40	0
1998	71	0
1999	55	0
2000	0	0
2001	0	0
2002	0	0
2003	0	0
2004	0	0

ⁱ Loi organique du 18 juillet 1991 du contrôle des services de police et de renseignements (M.B. du 26 juillet 1991).

ⁱⁱ Dans le cas des dossiers relatifs aux articles 14 et 26 de la loi organique du 18 juillet 1991, les décisions définitives prises par les autorités judiciaires, la hiérarchie ou le service de contrôle interne ne parviennent que bien trop rarement au Comité permanent P malgré de nombreux et fréquents rappels. Celui-ci se doit donc de garder ces dossiers « ouverts » à son niveau dans l'attente d'une communication de la décision, ce qui explique le nombre particulièrement bas de dossiers clôturés dans les tableaux relatifs aux articles précités.

ⁱⁱⁱ Afin d'en assurer un suivi plus précis, le Comité permanent P a décidé à partir de 1999 de classer les dossiers relatifs à l'article 14 de la loi organique du 18 juillet 1991 en quatre sous-rubriques : article 14, premier alinéa ; article 14, deuxième alinéa ; article 14bis, premier alinéa et article 14bis, deuxième alinéa. Les tableaux correspondant à ces sous-rubriques sont repris dans les pages suivantes.

^{iv} Loi organique du 18 juillet 1991, o.c.

5. DOSSIERSⁱ RELATIFS A L'ARTICLE 14, PREMIER ALINEAⁱⁱ

Année Jaar	Ouverts Open	En cours Lopend
1996	0	0
1997	1	0
1998	0	0
1999	25	0
2000	111	0
2001	67	0
2002	66	0
2003	71	0
2004	29	0

6. DOSSIERS RELATIFS A L'ARTICLE 14, DEUXIEME ALINEAⁱⁱⁱ

Année Jaar	Ouverts Open	En cours Lopend
1996	0	0
1997	0	0
1998	0	0
1999	102	102
2000	333	332
2001	279	278
2002	179	177
2003	279	271
2004	140	140

ⁱ Pour ce tableau et les suivants : à partir de 1999 (cf. note iii de la page II des présentes annexes).

ⁱⁱ Loi organique du 18 juillet 1991, o.c.

ⁱⁱⁱ Id.

7. DOSSIERS RELATIFS A L'ARTICLE 14BIS, PREMIER ALINEAⁱ

Année Jaar	Ouverts Open	En cours Lopend
1996	0	0
1997	0	0
1998	0	0
1999	2	2
2000	212	212
2001	1212	1212
2002	1700	1700
2003	2899	2898
2004	364	364

8. DOSSIERS RELATIFS A L'ARTICLE 14BIS, DEUXIEME ALINEAⁱⁱ

Année Jaar	Ouverts Open	En cours Lopend
1996	0	0
1997	0	0
1998	0	0
1999	10	0
2000	59	0
2001	327	0
2002	241	0
2003	475	0
2004	49	0

ⁱ Loi organique du 18 juillet 1991, o.c.

ⁱⁱ Id.